



Françoise Roche
Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T F 0153940753

FR41@wanadoo.fr / gc.roche@orange.fr

www.snca-nat.fr

En avant première.

Ce texte sera publié ultérieurement sous forme de BAC n° 40 avec le relevé de conclusions du 25 juin

Relevé d'étape en vue du Conseil Syndical National du 25 juin

Le 25 juin 2011, le SNCA e.i.L. Convergence réunira son premier CSN depuis le congrès national de Langres, il y a un an et demi. S'il est difficile de tenir plus souvent les instances délibératives du SNCA e.i.L. Convergence, cela tient au fait que les militants responsables, à l'exception de la secrétaire générale et du webmestre, sont à plein temps dans leurs établissements, avec leurs élèves. L'avantageuse contrepartie de ces occupations professionnelles qui tiennent les militants sur le terrain en permanence, est une grande réceptivité aux problèmes et aux préoccupations de la base du secteur de syndicalisation.

Pendant cette longue période, le SNCA e.i.L. Convergence n'est évidemment pas resté inactif.

Comme il en avait été mandaté par le congrès, le secrétariat national a de trois mois en trois mois environs, publié dans **BAC** les travaux mis en chantier à Langres dont ceux concernant nos conceptions du premier cycle du second degré et de l'enseignement professionnel. Mais les volets « Lycée » et « Enseignement supérieur » sont encore à paraître. Il faudra aussi, d'ici le prochain congrès prévu en 2013, réfléchir, à partir de la situation faite à l'enseignement primaire, au devenir et à la pertinence du choix républicain d'une école pour **tous** les enfants vivants sur le territoire national.

I - ACTIONS EN COURS

En dépit du silence insistant des ministères, et d'une discourtoisie qui en dit long sur la façon dont les sphères gouvernementales conçoivent les principes et le fonctionnement de la démocratie, le SNCA e.i.L. Convergence a persévéré par ses analyses, ses articles et ses communiqués à creuser trois sillons principalement : l'avenir des contractuels, la lutte contre le décrochage scolaire, et la prévention de la violence scolaire.

1. Du CDI aux concours spécifiques de recrutement.

En soutenant la création et la généralisation des CDI en remplacement des CDD qui étaient la règle dans l'Education Nationale pour les enseignants contractuels, le SNCA e.i.L. Convergence a toujours considéré et dit que ces CDI qui apportaient une amélioration notable aux conditions de travail et de vie des personnels contractuels

n'étaient pas une fin en soi, mais une étape avant la réouverture des concours spécifiques de recrutement. Depuis qu'il a remplacé DARCOS au MEN, Luc Chatel a, de façon récurrente quoique évasive, abordé la question de la titularisation des contractuels dont le Président de la République avait noté publiquement qu'elle devenait urgente. Finalement, c'est le secrétariat d'Etat à la Fonction Publique qui a récemment tranché : **il y aura ouverture de concours spécifiques de recrutement en 2012.**

Cependant, les heurs et malheurs de la vie politique ont voulu que ce soit le ministre du Budget qui hérite de ce dossier. Les réticences de François BAROIN à l'égard de tout ce qui conforte l'existence et le bon fonctionnement des services publics expliqueraient-elles, à elles seules, les retards pris par la procédure parlementaire nécessaire à la mise en place ultérieure de tels concours ?

Qu'en dernière minute, on apprenne que le projet de titularisation sera soumis le 14 juin au Conseil de la Fonction Publique, quelques jours seulement avant les vacances parlementaires, semble confirmer le peu d'empressement du Ministre du Budget à faire aboutir le projet de titularisation.

Le CSN aura à donner son point de vue sur cette question de même qu'il aura à se soucier de la prise en compte, dans la titularisation des contractuels de la Fonction Publique, de ceux qui oeuvrent sur des corps de métier que les responsables politiques ont tendance à oublier.

2. Prévention et rémédiation du décrochage scolaire ...

La première parution de *Nota Bene* portait, avant même le congrès de LANGRES, sur le discours d'AVIGNON dans lequel le Président de la République abordait ce sujet.

Il apparaît que la politique de l'Ecole de la Seconde Chance, dite E2C, a globalement échoué : à quelques exceptions près, les officines, exerçant en PPP (partenariat public privé), ont baissé les bras, ce qui montre à l'évidence que dans ces PPP l'intérêt du bien public n'est pas ce qui motive le P comme privé ! Récemment, le gouvernement, invité par un communiqué du SNCA e.i.L. Convergence à mettre « *un terme à la mascarade de l'E2C* » et à faire porter prioritairement « *l'effort de la Nation sur le développement et le fonctionnement de la MGIEN* » a enfin reconnu que cette structure laïque, pleinement intégrée à l'Education Nationale, avait seule vocation non seulement à remédier au décrochage scolaire des plus de 16 ans, hors école sans aucun diplôme, ce qui est illégal, mais également à prévenir les sorties du système éducatif avant préparation et obtention d'un diplôme de niveau V minimum.

Le travail accompli depuis plusieurs années par la MGIEN et ses personnels dans l'académie de VERSAILLES sur la double vocation de la Mission, de réinsertion scolaire et de prévention du décrochage, n'est pas étranger à la décision du gouvernement de revenir aux fondamentaux !

3. ... et de la violence scolaire !

Les 180 000 à 200 000 jeunes de 16 ans et plus qui sortent du système scolaire sans aucun diplôme ont quasiment tous été des absentéistes récidivistes.

Le SNCA e.i.L. Convergence dont le combat contre la violence scolaire a commencé bien avant qu'il ne soit officiellement né (2001), quand ses futurs adhérents militaient à AUTREMENT POUR LA FSU, a toujours lié ce combat à la défense de la laïcité. Il a, par ailleurs, toujours considéré que **l'absentéisme est la première manifestation de la violence scolaire**. Il constate, une fois de plus, que le discours sur la violence scolaire relève de la bonne vieille pensée unique. Elle consiste à nier la chose (la violence scolaire) tout en prétendant que quoique la chose (la violence scolaire) soit un « épiphénomène » (1), il faut s'en préoccuper à la marge et prétendre avoir les bons outils pour éradiquer définitivement la chose (la violence scolaire) !

Donc, la violence scolaire n'existe pas : ce qui existe, c'est le mal être de certains élèves qui sont « harcelés » par des petits camarades voués à l'anonymat. Par conséquent, Monsieur le Ministre cause du mal être des uns et laisse courir les autres ! Le ministre a un maître qui lorsqu'il était Ministre de l'Intérieur, a pourtant, dans une de ses innombrables lois sécuritaires, institué le CDDF (Conseil des Droits et Devoirs des Familles) dont le moins qu'on puisse dire c'est que les différents ministères FILLON qui se sont succédés à Matignon depuis 2007 s'en sont souciés comme d'une guigne ! Nonobstant que le CDDF fasse l'objet de deux articles de la loi du 5 mars 2007, restés lettre morte, sa création, son utilisation contre la violence scolaire, sa mise en œuvre républicaine sont constitutives d'un mandat du SNCA e.i.L. Convergence. Or, il n'y a pas d'exemple que le SNCA e.i.L. Convergence ait renié ses mandats. A plusieurs reprises, il a donc déploré la non application de la loi et exigé, en expliquant le bien fondé du CDDF, qu'elle soit effective. Comme pour les CDI et la titularisation des contractuels, le SNCA e.i.L. Convergence sur son mandat CDDF ne baissera pas la garde ... Le bon sens finira bien par entraîner les maires à créer ce conseil qui, réunissant des représentants d'autres institutions républicaines que l'Ecole, permettra à celle-ci de sortir de son isolement face à la violence qui la ronge. Cela aboutira aussi, par un dialogue avec les familles, enfin constructif et pas nécessairement coercitif, à donner du goût pour l'étude à des enfants en rupture d'école.

Le CDDF est un véritable outil de la démocratie de proximité. Est-ce pour cela que ses instigateurs répugnent à le mettre en place ?

II - UN ENVIRONNEMENT SYNDICAL ET POLITIQUE SOUS LE SIGNE DE LA DEFAITE OU CELUI DE L'ESPERANCE ?

Depuis un an et demi, beaucoup d'événements se sont produits ; certains sont en cours ou près d'éclorre. A ce qui est déjà arrivé, le SNCA e.i.L. Convergence a participé à sa manière ; pour ce qui se déroule ou se prépare, le SNCA e.i.L. Convergence n'entend pas être un témoin passif.

1. La décomposition syndicale

a) *La déroute sur les retraites*

Il n'est pas question, dans ce relevé d'étape dressé à l'occasion de la réunion du CSN du 25 juin, de faire, une fois de plus, le procès des organisations syndicales dites représentatives : le résultat parle de lui-même. **Les centrales ont mis trois millions de manifestants dans la rue ... pour rien !**

Le SNCA e.i.L. Convergence doit plutôt rappeler quels sont, sur le sujet des retraites, son point de vue et ses mandats.

En l'occurrence, d'énormes quantités d'argent sont en jeu. Les sociétés financières privées, ... et mondiales, lorgnent, depuis longtemps, sur les potentialités que représentent les cotisations sociales, patronales et salariales, du secteur privé et sur l'énormité des lignes budgétaires destinées à payer les pensions des fonctionnaires atteints par la limite d'âge. Mettre la main sur ce pactole, le privatiser, voilà d'abord la motivation principale de ces sociétés de la haute finance interlope qui ont des accointances avec le pouvoir politique (2) ; le « club du Fouquet's » n'est pas qu'une image *people* : c'est d'abord une réalité économique-financière prédatrice, dévastatrice et criminelle.

Pour mettre la main sur cette masse d'argent, il faut un argument de poids : l'allongement de l'espérance de vie.

Cet allongement de l'espérance de vie, général à l'échelle planétaire, même s'il reste inégal selon les régions du monde, est, de pair avec l'alphabétisation, elle aussi

acquise quasi mondialement, la grande conquête culturelle de l'humanité menée à bien pendant le XXème siècle. Une conquête culturelle au bénéfice de tous : sept milliards d'êtres humains ... qu'il faut que s'approprie à son seul très, très, très gros bénéfice un petit million d'individus avides qui spéculent et font tourner les marchés financiers à leur profit.

Voilà ce qu'est la « réforme des retraites » : le « casse » du début du XXIème siècle, perpétré par la finance interlope mondiale contre les travailleurs français ... et bien d'autres ! Un « casse », un *hold up*, ça doit se terminer par la mise hors d'état de nuire de ses auteurs, des brigands, des bandits, des gangsters, afin que l'ordre soit rétabli.

L'ordre, pour le SNCA e.i.L. Convergence, c'est, au moins dans un premier temps, le retour au point de départ : **retraite à 65 ans, possibilité de partir à 60 ans si 37,5 annuités de cotisations ou équivalent sont acquittées.**

b) La loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010

Cette loi relative à « *la rénovation du dialogue social* » a donné lieu, autant pour celles des organisations syndicales qui en ont validé le projet que pour celles, telle FO, qui l'ont récusé, à des grandes manœuvres de recomposition syndicale, certains diraient à une orchestration de chaises musicales, aussi ronflante que vaine. Voilà des organisations, soi-disant représentatives, qui représentent surtout leur incapacité à entraver la destruction des acquis sociaux républicains et issus, pour une part, du programme du CNR (3), qui ont montré, pendant des lustres de cogestion, que les travailleurs ne gagnaient rien à cette connivence avec le pouvoir politique mais y perdaient, au contraire, jusqu'à leurs chemises, qui à l'heure de la déroute de la classe ouvrière fricotent la survie de leurs appareils et tricotent, une maille avec toi, une maille contre toi, la permanence de leurs petites décharges et de leurs strapontins dans les instances paritaires !

Charte d'Amiens ! Sont-ce là tes enfants ?

Bien sûr, le SNCA e.i.L. Convergence ira aux élections professionnelles de 2011. Bien sûr, il se préparera à cette échéance lors de son CSN du 25 juin : mais pas pour faire du tricot : pour faire du syndicalisme !

2. Le libéralisme contre les travailleurs et les initiatives du SNCA e.i.L. Convergence

a) *la lutte de classe engagée par l'idéologie libérale contre les travailleurs*

Partout, dans le monde, dans l'Union Européenne, en France, l'idéologie libérale, celle qui est mise en œuvre par la mondialisation, système économique et social malthusien qui donne de plus en plus aux nantis en spoliant et en précarisant le monde au travail, exerce ses ravages économiques, sociaux et environnementaux. Parce que la *Charte d'Amiens* commande d'œuvrer à l'émancipation des travailleurs, parce que les principes et les valeurs de la République mettent l'être humain, dans toutes ses occurrences, au centre de la Cité, parce que le CNR a proposé, aux heures désespérées de l'occupation nazie, les voies pour réaliser cette émancipation et reconstruire cet humanisme, le SNCA e.i.L. Convergence se doit, chaque fois qu'il le peut, de joindre ses efforts aux initiatives qui vont dans ce sens.

b) *Le SNCA e.i.L. Convergence n'est pas seul dans son coin*

C'est pourquoi, outre sa participation aux travaux de la Convergence des Collectifs pour la Défense et le Développement des Services Publics, il a soutenu certains de ces collectifs, en particulier ceux impliqués dans la défense de l'hôpital public (4). Il a participé au lancement des Etats Généraux des Services Publics, apporté sa contribution aux initiatives d'associations partageant l'essentiel de ses points de vue comme Résistance Sociale ou ATTAC (5) ou M'PEP (6). C'est au cours d'un

colloque organisé par le M'PEP, sur le thème « *Que faire de l'Union Européenne ?* » que le SNCA e.i.L. Convergence a posé pour la première fois, en dehors de son fonctionnement interne, **les questions d'un référendum sur « un pacte pour l'euro », destructeur de la souveraineté nationale, et de l'inscription dans la Constitution de la République de l'inaliénabilité de cette même souveraineté nationale.**

c) ***Des sigles destructeurs : LOLF, RGPP, ONP***

Avant même son exclusion de la fédération EIL, le SNCA e.i.L. Convergence avait fait part, devant les pouvoirs publics, de son scepticisme quant à voir utilisée à d'autres fins que comptables la Loi d'Orientation relative aux Lois de Finances. Chaque jour montre que tous les établissements publics sont soumis à cette logique comptable avec parfois des effets annexes, voire collatéraux, qui sont particulièrement néfastes pour les personnels.

De la RGPP, Révision Générale des Politiques Publiques, chacun, au jour le jour, peut mesurer les effets à la fois dévastateurs et ineptes que son application provoque ; rien que dans le secteur éducatif, les fermetures de classes, voire d'établissements, déjà réalisées ou prévues pour la prochaine rentrée, mettent en ébullition non seulement les personnels et les parents d'élèves (7), mais aussi les élus et bientôt le reste de la population qui pâtit à plus ou moins long terme de ce tronçonnage de la dette publique et des services publics exigé par *un pacte pour l'euro* mortifère.

Quant à l'ONP, ou Office Nationale de la Paye, dont le SNCA e.i.L. Convergence a été, si l'information n'est pas démentie, la seule organisation à parler avec quelque peu de combativité, c'est un truc époustouflant pour gérer la paye des fonctionnaires, détaché des services fiscaux genre Trésorerie Générale, qui, à brève échéance, permettra aux requins de la finance de s'occuper du traitement - entendez rémunération - des agents des services de l'Etat, quitte à l'amputer pour cause d'insuffisance de trésorerie, ou d'emprunt, souscrit pour l'acquitter, à rembourser ! C'est un moyen commode pour l'Etat, du moins ce qu'il en reste, de détourner un risque de banqueroute pour cause de surendettement sur un organisme à peine public et pas du tout paritaire, aux frais des fonctionnaires, bien entendu !

3. **Nouveau printemps des Peuples et fin de règne maussade**

a) ***Des espoirs méditerranéens ...***

Depuis quelques mois, les rivages du sud et de l'est méditerranéens, et même au-delà, sont travaillés par des revendications qui ne sont pas seulement celles liées à l'aspiration à la démocratie. Même si cela n'apparaît pas clairement dans les commentaires de la presse, **il y a aussi une contestation diffuse ou qui, si elle est plus affirmée, n'est que le fait de certaines forces révolutionnaires, de l'organisation économique et financière du monde qui permet l'appropriation des richesses de la terre par quelques uns.**

Si le blog d'Arsa, *Etc. pour la République*, ne s'est pas fait faute de saluer ce printemps des peuples arabes, sur son site, le SNCA e.i.L. Convergence a été plus discret. Il sera du ressort du CSN de déterminer le point de vue du SNCA e.i.L. Convergence sur ce sujet.

b) ***... aux frustrations hexagonales***

Enfin, il n'échappe à personne que dans une atmosphère délétère, et alors que les candidatures ne sont pas encore toutes connues, la campagne pour les élections présidentielles est lancée. L'hypothèque des records d'abstentions des dernières élections européennes et régionales, en dépit des fanfaronnades des uns puis des autres au vu des résultats, pèsera lourd sur la signification à donner à cette mise en spectacle de l'élection monarchique à la Française. La dictature libérale de la

bureaucratie européenne ne sera pas non plus absente lors des affrontements entre candidats.

Là aussi, le CSN aura à prendre ses responsabilités.

III – RETOUR AU TERRAIN

1. La défense des personnels

Les demandes émanant des personnels qui sollicitent l'aide du SNCA e.i.L. Convergence pour gérer leurs carrières ou se défendre contre une hiérarchie trop sûre d'elle-même n'ont pas manqué en 2010 et 2011. Chaque fois, les militants et responsables du SNCA e.i.L. Convergence ont fait leur devoir, sans demander de contrepartie. Il faut, par conséquent saluer ces camarades, honorer leur efficacité et les remercier de leur dévouement.

Un cas exemplaire et désolant a particulièrement retenu l'attention du SNCA e.i.L. Convergence au cours de l'année 2010.

Une collègue, en but à des tracasseries de tous ordres, était entravée dans son travail d'histoire sur la mémoire de la SHOAH, avec, comme point d'orgue, le voyage de ses élèves sur les lieux mêmes de l'extermination. De pétitions hostiles en lettres anonymes, de menaces en rapport d'inspection générale particulièrement outrageant et imbécile, de dérobades ministérielles en conseil de discipline, cette collègue a été finalement sanctionnée : elle a été déplacée de son établissement d'origine pour être mise à la disposition du recteur : TZR en fin de carrière !

Sans doute, pour se défendre, cette collègue a-t-elle été maladroite, préférant pour l'assister devant le conseil de discipline, qui n'est pas un tribunal, un avocat plutôt qu'un représentant syndical. Elle a été sanctionnée pour le motif avoué qu'elle aurait contrevenu aux décisions du CA de son établissement. Ce qui est contraire à la vérité. Le CA avait d'abord interdit le Voyage de la Mémoire de la SHOAH à ses élèves de seconde, puis de terminale. Certes, elle a protesté contre cette décision, mais elle n'a fait le voyage qu'avec ses élèves de première. En quoi cela contrecarrait-il la décision du CA ?

Toujours est-il que l'intervention du SNCA e.i.L. Convergence aux côtés de cette collègue, pendant de longs mois, a été motivée par le fort relent d'antisémitisme que dégageait la cabale contre le Voyage de la Mémoire de la SHOAH.

C'est avec une certaine stupeur qu'à cette occasion le SNCA e.i.L. Convergence a découvert que l'antisémitisme traîne toujours dans l'Ecole de la République, et pas seulement dans l'établissement où de multiples obstacles étaient dressés contre l'organisation du Voyage de la Mémoire de la SHOAH. L'antisémitisme se manifeste de façon plus ou moins ouverte ; ici, c'est un chef d'établissement qui est contesté pour avoir voulu faire apposer sur la façade de l'établissement que des enfants juifs y avaient été arrêtés ; là, ce sont des avanies répétées, à caractère antisémite dont est victime un-e collègue dont le nom est de consonance hébraïque ; mais la direction de l'établissement met cela au rang des plaisanteries puérides ne méritant aucune réprimande : ailleurs, c'est un prof d'allemand, d'origine maghrébine qui plus est, qui a le culot, lors d'un voyage à Berlin avec ses jeunes élèves, de les mener au monument du souvenir ! Le prof est déclaré dangereux pour la collectivité scolaire et mis à pied ! Que les tribunaux administratifs finissent par lui rendre justice n'enlève rien à l'hostilité contre le devoir de mémoire envers la SHOAH qu'ont mise à nue les brimades dont il a fait l'objet de la part de certains de ses collègues et de sa hiérarchie.

L'antisémitisme à la petite semaine se manifeste ainsi plus ou moins franchement. Bien souvent, il s'abrite derrière l'alibi de l'antisionisme : foin de la SHOAH, occupons-nous plutôt des Palestiniens de la bande de GAZA ! Comme si l'horreur

faite à des hommes balayait l'horreur faite à d'autres hommes ... Ou comme si, à la liberté de conscience, s'ajoutait celle de choisir ses victimes et ses bourreaux préférés ...

De même que le SNCA e.i.L. Convergence ne tolère pas que des négationnistes aussi avérés que les FAURISSON-ZÜNDEL jettent leur nasse mensongère sur l'Ecole de la République, de même il ne tolérera pas les dérapages ni les écarts petits ou grands qui, dans l'Ecole même, donnent des complices aux faussaires.

2. Y a-t-il un avenir pour EIL ?

Très peu après le Congrès de LANGRES, le SNCA e.i.L. Convergence fut le seul syndicat EIL à être reçu par la Commission Education de l'Assemblée Nationale sur le sujet du socle commun des connaissances et compétences au collège.

Quelques mois plus tard, le passage, avec armes et bagages, du SNETAA à FO pour cause de combinaisons électorales, posait concrètement au SNCA e.i.L. Convergence la question de la survivance de la Fédération EIL.

Que le SNCA e.i.L. Convergence soit un syndicat e.i.L. cela ne fait aucun doute.

En effet, au moment de l'éviction du SNCA e.i.L. Convergence hors de la fédération qu'il avait permis d'édifier, jamais ceux qui, non contents de le mettre à la porte, avaient tenté, en vain, de se l'approprier, n'ont été en mesure de contester l'e.i.L. de son appellation. Le vrai nom que la fédération, sur proposition de la secrétaire générale du SNCA e.i.L. Convergence elle-même, avait choisi de se donner, n'est-il pas Syndicats e.i.L. Fédérés Unitaires ? Autant dire que, fédérés ou non, **ce sont d'abord les syndicats qui affichent le programme syndical d'Effacité, d'Indépendance et de Laïcité**, avant toute fédération. C'est l'argumentaire de la prééminence de la souveraineté des syndicats sur quelque union ou fédération ou confédération que ce soit qui avait emporté l'adhésion du bureau fédéral.

A ce jour, le SNCA e.i.L. Convergence n'est pas le seul syndicat e.i.L. subsistant en dehors de toute décompo-recomposition : le SNEPAG e.i.L. (personnels d'administration et de gestion) existe toujours, ayant refusé démocratiquement la fusion électorale avec FO, avant même le départ officiel du SNETAA chez les amis de l'UIMM.(6).

A l'occasion de la rédaction de ce relevé d'étape, le SNCA e.i.L. Convergence adresse ses fraternelles salutations à Patrick KRZEMINSKI, secrétaire général, et aux adhérents du SNEPAG e.i.L.

Comme le rappelait Patrick, dans un courriel adressé à la secrétaire générale du SNCA e.i.L. Convergence, l'article 6 des statuts de la fédération EIL, cependant réécrits au congrès fédéral de LA BOURBOULE (2005), stipule que « *les syndicats affiliés à la fédération ne peuvent être affiliés à aucune autre fédération ni à une confédération syndicale nationale* ».

Autant dire qu'en se fondant dans la CGT-FO, le SNETAA a abandonné, telle une mue, la fédération EIL à son sort ...

Par ailleurs, dans la première partie de sa résolution générale, le Conseil Fédéral de TARASCON-SUR-ARRIEGE évoquait la possibilité de créer, à plus ou moins longue échéance, une fondation EIL ... Or, cette première partie est un des textes constitutifs du SNCA e.i.L. Convergence.

Au terme de ce relevé d'étape, il apparaît que la construction EIL n'est pas achevée et que la recomposition n'aura rien à voir dans la reprise éventuelle du chantier. Il va de soi que les priorités que le SNCA e.i.L. Convergence s'assigne depuis sa création et qu'il a cherché à honorer, avant comme depuis le congrès national de LANGRE, n'ont rien perdu de leur pertinence ni de leur acuité.

Dans un monde inquiet et impatient, menacé dans ses espérances mais acharné à les faire vivre, le syndicalisme de terrain, loyal et fidèle envers les principes et les valeurs qui le légitiment, tel que le pratique le SNCA e.i.L. Convergence, permet de ne pas douter de demain.

A tous ceux qui le font vivre et lui tracent le chemin, j'adresse un grand merci et leur témoigne mon admiration : qu'ils aient le courage de persévérer, car ils ont raison.

Paris, juin 2011

La secrétaire générale
Françoise Roche

(1) Selon le bon mot de l'actuel et encore secrétaire général du SNETAA-FO ...

(2) Un frère de SARKOZY est super PDG d'une de ces sociétés.

(3) Conseil National de la Résistance

(4) Participation du SNCA e.i.L. Convergence en novembre 2010 à la campagne de courrier à la directrice générale de l'AP-HP et au ministre de la santé.

(5) Association pour la Taxation des Transactions financières (ex Taxe Tobin) et pour l'Action Citoyenne. Le SNCA e.i.L. Convergence soutient la candidature de sa coprésidente, Aurélie TROUVE, à la présidence du FMI

(6) Mouvement politique d'éducation populaire

(7) Le SNCA e.i.L. Convergence a mis son site à la disposition des parents de Melleroy (45) en lutte contre la fermeture d'une classe de leur école.

(8) L'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie est une organisation patronale qui est du dernier bien avec la fédération FO de métaux.